

584. — 30 DÉCEMBRE 1830. — *Loi qui ouvre au département de la guerre un crédit provisoire de cinq millions de francs, à valoir sur le budget des dépenses de l'exercice 1831 dudit département* (1). (Monit. du 1^{er} janvier 1831.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de la guerre un crédit provisoire de cinq millions de francs (fr. 5,000,000), à valoir sur le budget des dépenses de l'exercice 1831 dudit département.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre,
M. BRIALMONT.

585. — 30 DÉCEMBRE 1830. — *Arrêté royal portant renouvellement des chambres de commerce*. (Monit. du 31 décembre 1830.)

Léopold, etc. Revu notre arrêté du 10 septembre 1831, organique des chambres de commerce ; Revu, notamment, les art. 10, 12 et 14 dudit arrêté, et l'art. 11 d'après lequel un tiers au plus des membres sortants à la fin de l'année peut être immédiatement nommé de nouveau ;

Vu les propositions des chambres de commerce ci-après dénommées pour le renouvellement du tiers de leurs membres dont les fonctions cessent le 31 décembre 1830 ;

Vu les avis des députations permanentes des conseils des provinces dans lesquelles ces chambres sont instituées ;

Sur le rapport de notre ministre des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Sont nommés membres :

De la chambre de commerce d'Alost :

MM. De Pauw (François), fabricant de dentelles, à Alost ;

De Smedt-Breckpot, fabricant de toiles, à Alost ;

Velge-De Cnyf (Édouard), négociant et saunier, à Sottegem ;

Liottier (François), fabricant de coutil ouvré à Grammont.

De la chambre de commerce d'Anvers :

MM. Monu (Jean), négociant en grains, à Anvers ;

Agie (Charles), négociant, à Anvers ;

Mauroy (Désiré), négociant, à Anvers ;

Falcon (Louis), négociant, à Anvers ;

Van Bellinghen (Joseph), fabricant d'étoffes de soie, à Anvers ;

Reusens (Auguste), négociant, à Anvers ;

Schul (J.), négociant-armateur, à Anvers.

De la chambre de commerce de Bruges :

MM. Sinave (Pierre), ancien armateur, à Bruges ;

Vander Hofstadt (Edmond), banquier, id. ;

Perlau (François), ancien négociant, id. ;

De Graeve (Pierre), négociant, à Bruges.

De la chambre de commerce de Bruxelles ;

MM. Schepers (François), fabricant de tissus de laine, à Loth ;

Verreyt (Jacques), fabricant et négociant, à Bruxelles ;

Mathieu (Josse), directeur de la Société Générale, à Bruxelles ;

Vander Elst (Frans-Émile), armateur, fabricant d'acides, à Bruxelles ;

Brugmann (Frédéric), banquier, fabricant de draps, à Bruxelles.

De la chambre de commerce de Charleroy :

MM. Spitaels (Ferdinand), président du conseil d'administration de la société de Couillet, etc., à Charleroy ;

Dulait (Adolphe), directeur de charbonnages, à Mont-sur-Marchienne ;

Habart (Édouard), propriétaire et négociant, à Charleroy ;

Jochams, ingénieur du deuxième district des mines, à Charleroy ;

Crame (Charles), propriétaire, à Châtelet.

De la chambre de commerce de Courtrai :

MM. Vercrusse (H.), négociant en toiles, à Courtrai ;

Debbaut (Victor), fabricant de cêruse, à Courtrai ;

Dujardin (Constantin), fabricant de damassés, à Courtrai ;

Bruneel (Amand), négociant en toiles, à Courtrai.

De la chambre de commerce de Gand :

MM. De Cock (Auguste), négociant-armateur, à Gand ;

Verhaeghe-Desmet (Auguste), négociant, à Gand ;

Mechelinc (Fidèle), raffineur, à Gand ;

Delva (Am.-H.), fabricant d'huile, à Gand ;

De Meulemeester (Ch.-F.), négociant, id.

De la chambre de commerce de Liège :

MM. De Rossius-Orban, chef de la maison Orban et Ce, à Liège ;

L'Honneux-Detru, banquier, à Huy ;

Dothée (Dieudonné), fabricant, à Liège ;

Pirlot (Eugène), fabricant d'armes, à Liège ;

(1) Présent. à la chambre des représentants le 24 déc. 1830. — Discussion et adoption le même jour à l'unanimité des 61 membres présents.

Rapport au sénat par M. Desmanet de Biesme le 26 déc. 1830. — Discussion et adoption le 28 décembre à l'unanimité des 29 membres présents.